



Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

L'audience publique se poursuit le 10 mars 2026

Québec, le 17 février 2026 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Mireille Paul, présidente, et de Stella Leney, commissaire, annonce le début de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de construction du parc éolien de Grosse-Île sur le territoire de la municipalité de Grosse-Île, dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, par Parc éolien de Grosse-Île S.E.C., à compter du 10 mars 2026.

La deuxième partie de l'audience publique est l'occasion pour toute personne, municipalité, organisme ou groupe de s'exprimer verbalement ou à l'écrit sur le projet. Il sera possible également de résumer son opinion devant la commission.

À retenir

- Début de la deuxième partie de l'audience publique le mardi 10 mars 2026 à 19 h heure des Îles, 18 h heure de l'Est, au gymnase de l'école de la Grosse-Île, aussi en direct sur le site Web du BAPE;
- Dès le 11 mars, les séances publiques se poursuivent à la salle communautaire de Cap-aux-Meules à 19 h, heure des Îles, 18 h, heure de l'Est, et en direct sur le site Web du BAPE;
- La commission remettra son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, au plus tard le 9 juin 2026. Il sera rendu public dans les 15 jours suivants;
- Accès à la documentation sur le projet :
 - Site Web du BAPE;
 - Centre de consultation temporaire situé à la bibliothèque Jean-Lapierre de Havre-aux-Maisons.

Liens utiles

[Page Web du dossier](#)

[Comment transmettre un point de vue?](#)

[Comment se déroule la 2^e partie?](#)



Source :
Alexandre Tanguay, conseiller en communication
581 925-0690 | 1 800 463-4732
grosse-ile@bape.gouv.qc.ca